

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2010
tenue sous la présidence de Mme M. SOBANEK

Présents :	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	M.	L.	CHEVALLAY	Conseiller municipal
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P.-Y.	FAVARGER	" "
		F.	FLORINETTI	" "
	Mmes	M.	GARCIA	Conseillère municipale
		B.	HUNKELER DYLA	" "
		A.-C.	IGLEHART-RIBAUX	" "
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		C.	LIBEREK	" "
		J.	LOCHER	" "
		F.	PERRIN	" "
		F.	REVERDIN	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	H.	WYSS	" "	
	M.	F.	WALPEN	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	Mmes	C.	BISANTI	Conseillère municipale
		J.	MARTIN-ACHARD	" "
	M.	R.	NAGGAR	Conseiller municipal
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale

Public : 4 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2010 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Rénovation/transformation de l'immeuble sis 16 rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 720'000.-- TTC);
 - 4.2 Piscine du Belvédère - réfection des locaux d'entreposage de produits chimiques : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 25'000.-- TTC) -
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

La Présidente ouvre la séance à 20h.30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 février 2010

- Le procès-verbal est accepté par 19 voix pour et 1 abstention.

2) Communications du Bureau

La Présidente n'a aucune communication, sinon l'annonce du dépôt de deux motions.

3) Communications du Conseil administratif

La Présidente passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen informe

Urbanisme

Suite au refus de la commission cantonale de nomenclature d'entériner l'une ou l'autre de nos propositions de dénomination d'une artère dans le cadre du PLQ N° 29489 (chemins Puthon Falletti), mandat complémentaire a été donné par le Conseil administratif à M. Christophe Vuilleumier, historien.

../..

Le cheminement piétonnier situé le long du futur projet CEVA dans le secteur dit Pré-du-Couvent ne présente a priori pas des conditions de sécurité suffisantes pour les futurs usagers compte tenu du nombre de chantiers appelés à se dérouler dans le secteur. En conséquence, il a été demandé à la direction de projet CEVA d'examiner une solution alternative. Au vu de la complexité et des interfaces plus importantes avec les zones de chantier qu'impliquerait la mise en œuvre d'une telle solution alternative à celle présentée dans les plans par la direction de projet CEVA concernant ce cheminement, le Conseil administratif a décidé de renoncer à ce dernier.

Ainsi, les usagers devront emprunter les voies existantes à disposition pendant les travaux ainsi que pendant la période des travaux liés aux PLQ Pré-Babel et Pré-du-Couvent.

Par courrier daté 24 février 2010, M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du DCTI, nous a transmis un projet de modification des limites de zones dans le périmètre situé route de Malagnou-chemin de la Paumière.

Le Conseil administratif a décidé de ne pas formuler d'observations à ce stade de la procédure, étant entendu que ledit projet sera soumis prochainement à enquête publique.

Par ailleurs, le Conseil administratif a délivré un préavis favorable à la requête en autorisation de construire déposée par la ville de Genève dans le cadre du projet de réaménagement du chemin du Velours entre la route de Florissant et la route de Malagnou, étant entendu qu'aucune participation financière de la ville de Chêne-Bougeries n'est attendue.

Personnel

Le Conseil administratif a décidé d'engager Mlle Stéphanie Sigg en qualité d'officier d'état civil auprès de l'arrondissement d'état civil Chêne-Bougeries-Voirons, ceci à compter du 15 mars 2010.

Divers

Le Conseil administratif a donné son accord de principe quant à l'installation du Cirque de Noël sur la place Colonel Audéoud du 1^{er} novembre 2010 au 10 janvier 2011.

M. Walpen annonce ensuite qu'il a reçu ce jour copie d'un courrier de l'Aéroport International de Genève, lequel répond à la commune de Chêne-Bourg concernant le trafic d'hélicoptères. Il donne lecture des paragraphes principaux afin de permettre à chacun de donner d'éventuelles réponses à des personnes se plaignant des mouvements d'hélicoptères.

" Le Tribunal administratif fédéral a rendu sa décision le 12 mai 2009, jugeant que l'AIG n'était pas habilité à prendre de son propre chef une telle mesure de restriction du trafic. En d'autres termes, l'exploitant de l'aéroport ne peut limiter certains types d'aéronefs (i.e. les hélicoptères), fût-ce pour des motifs de protection de l'environnement. Le cas échéant, une telle mesure doit faire l'objet d'une décision de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).

.... Pour la période la plus chargée en termes de mouvements d'hélicoptères (janvier-mars 2009), la baisse de trafic a été de -46% par rapport à la même période l'année précédente. Pour ce début d'année (janvier-février 2010), le trafic d'hélicoptères de/vers l'aéroport est légèrement en hausse par rapport à la même période en 2009 (940 mouvements contre 801 en 2009, soit 139 mouvements en plus), compte tenu notamment des conditions météorologiques plutôt favorables.

Il y a lieu de mentionner que, sensibilisés à la problématique, un certain nombre d'exploitants d'hélicoptères qui opèrent sur l'aéroport de Genève se sont engagés sur une base volontaire à respecter une charte visant à diminuer les nuisances causées par l'opération héliportée.

.... le trafic d'hélicoptères au-dessus du canton n'a pas uniquement pour origine les mouvements de/vers l'aéroport. Les procédures opérationnelles édictées par l'AIG ne sont pas contraignantes pour les hélicoptères en provenance/à destination des places d'atterrissage et de décollage d'hélicoptères implantées ailleurs, à l'extérieur de la zone de contrôle de l'aéroport.".

M. Walpen précise que ledit courrier figurera en annexe au présent procès-verbal, et ajoute que la commune a reçu un ou deux courriers demandant des informations quant à ces mouvements d'hélicoptères.

La Présidente remercie M. Walpen et avant de passer la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative, fait circuler une liste d'inscription relative à la sortie annuelle du Conseil municipal.

Puis, Mme Grandjean-Kyburz informe

Manifestations - Culture

Le Conseil administratif s'est entretenu le 2 courant avec MM. Flavio Gensale et Balbino Alvarez, respectivement président et vice-président de l'association Bim Bada Boum, concernant l'édition 2010 du Festival consacrée au thème du cirque et qui se déroulera du 19 au 22 août.

A cet égard, le Conseil a décidé de verser dans les meilleurs délais la subvention de CHF 30'000.-- figurant au budget de fonctionnement communal.

Suite au souhait de l'association Théâtrechamp d'offrir aux communes ayant soutenu le dernier spectacle intitulé "L'Oiseau du Matin", un pommier d'ornement, contact a été pris avec le centre horticole de Lullier auprès duquel l'arbre cité a été commandé afin de procéder à un échange avec un spécimen conforme aux normes appliquées à Chêne-Bougeries en matière de biodiversité.

Bilan des dernières manifestations

L'exposition Monica Terrani-Ken You Ferrero, du 10 au 21 février, a été une vraie réussite et a été visitée par quelque 350 personnes. En outre, quatre classes des écoles de Chêne-Bougeries et Conches se sont déplacées avec leurs enseignants. Elles ont pu bénéficier d'une visite guidée et des explications des artistes.

Je vous rappelle que chaque année, dans le but de faire connaître des artistes de talent mais n'ayant pas ou peu exposé, deux semaines d'exposition à l'Espace Nouveau Vallon sont mises au concours.

Cette année, la commission Culture les a octroyées à deux lauréates dans deux disciplines différentes. Mais le pari fut réussi et l'entente entre les deux artistes a été immédiate, bien qu'elles ne se connaissaient pas auparavant. Les peintures de Mme Terrani et les lampes en papier de Mme Ferrero se sont mariées de manière parfaite.

M. Roland Campiche a présenté l'évolution de la religion chrétienne dans le cadre de la **troisième Conférence Jean-Jacques Gautier** qui a eu lieu hier soir, intitulée "La religion n'est plus ce qu'elle était". Cette dernière a rencontré une grande affluence.

Afin de garder une trace de ces remarquables exposés, nous avons mis en ligne sur le site communal le texte écrit de la première conférence de Mme Rama Mani "Les religions, facteurs de paix ou de violence ?". Par ailleurs, les conférences suivantes ont été et seront enregistrées. Elles feront l'objet d'un CD que nous mettrons à disposition du public.

Je vous convie d'ores et déjà à venir écouter la prochaine **conférence Jean-Jacques Gautier** donnée par M. Jérôme Ducor, **le 21 avril prochain**, qui nous entretiendra du "Bouddhisme, philosophie, spiritualité ou religion ?".

Prochaines manifestations culturelles

La **7^{ème} édition du festival Marionnettes et Cie**, destiné aux enfants et leur famille, proposera des spectacles et des ateliers, **les samedi 13 et dimanche 14 mars**.

Le programme a été établi par Mme Eliane Longet, de la Compagnie Les Croquettes et notre soutien a été d'ordre logistique (mise à disposition des lieux) et financier.

Chacun d'entre vous a reçu une courrier électronique lui proposant deux billets d'entrée à un spectacle de son choix. N'hésitez pas à en faire profiter votre famille.

Par ailleurs, les inscriptions aux ateliers d'initiation à la fabrication de cartes en 3 dimensions, au théâtre d'ombre ou aux percussions, sont encore ouvertes.

Je vous rappelle que la deuxième partie des concerts de **l'Intégrale de Bach** a débuté le 28 février : les prochains concerts auront lieu les **vendredis 12 et 19 mars, ainsi que les dimanches 14 et 21 mars**.

Des échéances plus lointaines sont également à noter dans vos agendas :

- **mardi 27 avril**, l'Ensemble vocal Buissonnier proposera à la salle communale un "voyage parmi les trésors de la musique a cappella" interprété par 16 jeunes chanteurs sous la direction de Mme Fruzsina Szuromi, cheffe du Chœur de Vandoeuvres.
- **mercredi 28 avril**, le Mérite Chênois 2010 sera remis lors de la traditionnelle cérémonie qui accueillera également les personnes nouvellement naturalisées. Cette année, le choix de la commission Culture s'est porté sur trois personnes : M. et Mme Nicollier, fondateurs de l'ASED (Association pour le Soutien de l'Enfance Démunie) et Mme Lola Sasson, fondatrice de l'Association du Volontariat.

La Présidente remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann informe

Bâtiments

Le Conseil administratif a décidé de donner mandat à M. Jacques Reichenbach/Etude et réalisation C.V.S., concernant l'ingénierie pour les installations de chauffage du groupe scolaire de la Gradelle.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé, sur proposition de la Société privée de gérance, de donner mandat à la société déco solutions Signa-Terre pour la mise en place d'un bilan énergétique "Immolabel" concernant les bâtiments situés 11-13-15 chemin du Pont-de-Ville.

A cet égard, contact a également été pris avec M. Emile Spierer, responsable du programme cantonal Chèquebâtimenténergie, ceci suite à divers courriers de locataires.

Police municipale

Une présentation de la teneur du rapport d'analyse de fonctionnement de la sécurité au sens large élaboré par la société Team Consult a été faite aux membres de la commission Sports-secours lors de sa séance du 3 courant, ceci en présence de Mme Viviane Musumeci, nouvelle coordinatrice prévention-sécurité en charge du dossier depuis le 1^{er} mars 2010.

Par ailleurs, le Conseil administratif a également sollicité un bref avis de droit concernant la compétence des agents de police municipale en matière d'amendes d'ordre en zone 30km/h. dont il découle que nos APM sont bel et bien compétents en matière de contrôle de stationnement "hors cases" en zone 30km/h. sur le domaine public. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que les contrevenants aux dispositions y relatives de la LCR soient amendés.

Groupe de travail "Sapeurs-pompier"

En réponse à un courrier daté 22 février 2010 de MM. Jean-Marc Mermoud et Alain Rüttsche, respectivement président et directeur général de l'ACG, le Conseil administratif a décidé de me désigner en qualité de membre du nouveau groupe de travail "Sapeurs-pompier".

Le document ACG intitulé "Projet de facturation des interventions" fera l'objet de discussions avec le commandant et les officiers de la compagnie des sapeurs-pompier dans un proche avenir.

Divers

Le Conseil administratif a donné son accord de principe à une proposition de M. Bernard Caseys, chef de projet "Végétaux ligneux, santé des plantes et biodiversité végétale" consistant à la réactualisation de la publication intitulée "A la recherche de l'or vert" sous la forme de 6 balades à caractère dendrologique. La première d'entre elles devrait idéalement avoir lieu au courant de l'automne 2010 afin de marquer l'année en cours, labellisée "Année de la biodiversité".

Par courrier daté 5 février 2010, M. Blaise Corday, responsable VDSL chez Swisscom SA, nous a signalé que les services VDSL devraient être disponibles pour les usagers du secteur de Conches à la fin du printemps. Cette information a d'ores et déjà été transmise aux habitants du chemin Jean-Achard via la régie Comptoir immobilier SA, laquelle nous avait interpellés quant à ce défaut de couverture.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Rénovation/transformation de l'immeuble sis 16 rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 720'000.-- TTC).

La Présidente passe la parole à M. Rivoire, président ad intérim de la commission Bâtiments-constructions.

M. Rivoire rappelle que, lors de l'achat de l'immeuble sis 16 rue Chêne-Bougeries, une étude avait été faite concernant sa remise en état (estimée initialement aux alentours de CHF 675'000.--). Lors de la dernière séance de commission, il n'y avait pas de décision formelle à prendre : il s'agissait avant tout d'une présentation du dossier. Le service technique communal s'est rendu compte qu'il existait une possibilité d'activer les transformations en permettant également l'adaptation ou la remise en état des logements existants. Bien que ce point particulier n'était pas inscrit à l'ordre du jour, le principe a été accepté. La commission a toutefois fixé le montant prévu pour ces travaux et a laissé le soin à la commission Finances de déterminer s'il était possible de les entreprendre afin de ne pas péjorer l'état locatif et retarder inutilement les transformations projetées. M. Rivoire rappelle brièvement que le coût des travaux qui devront être effectués sont finalement inférieurs à ceux mentionnés dans une étude conduite il y a maintenant deux ans. Il propose aujourd'hui d'accepter cette rénovation/transformation qui fait l'objet d'un crédit d'investissement pour un montant de CHF 720'000.-- TTC. Les membres de la commission ont trouvé que l'étude était bien faite, en particulier pour ce qui concerne l'estimation des coûts de rénovation. En fait, ils ont rarement disposé d'une étude aussi détaillée. C'est la raison pour laquelle ils ont décidé d'activer les travaux afin de rentabiliser rapidement et au mieux ce bâtiment.

La Présidente passe la parole à M. Fassbind, président ad intérim de la commission Finances.

M. Fassbind indique que, lors de la séance du 8 février 2010, la commission Finances a préavisé favorablement ce projet par 6 voix pour et 1 abstention. Aucun problème particulier n'a été soulevé.

La Présidente passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann ne souhaite pas faire l'historique de ce bâtiment. Il n'a rien à rajouter. La Présidente passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen aimerait profiter de l'occasion pour expliquer pourquoi ce montant sera amorti à raison de CHF 24'000.-- par an, pendant 30 ans. L'amortissement se fera par analogie avec celui relatif à l'objet principal, à savoir l'achat du bâtiment.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Spinelli est concerné par ce projet. Pour que chacun puisse s'exprimer plus librement, il attendra dans une autre salle.

M. Spinelli quitte la séance.

M. Reverdin donne lecture de la position du groupe Avenir Chênois.

" Le groupe Avenir Chênois a déjà à plusieurs reprises développé sa position par rapport à ces objets relatifs à des dépenses touchant le parc immobilier de la commune.

Sur le fond, nous ne contestons pas globalement ces dépenses, qui touchent principalement soit l'entretien, soit le développement des propriétés immobilières de la commune. Elles sont le plus souvent probablement nécessaires et dictées par l'urgence.

Sur la forme, en revanche, notre groupe regrette de voir s'accumuler des sommes le plus souvent non négligeables sans donner l'impression de voir s'inscrire ces dépenses dans une réelle politique immobilière concertée, réfléchie et organisée.

Relativement à l'objet qui a été soumis au préavis de la dernière commission des Finances, quel commissaire peut véritablement affirmer avoir les moyens pour déterminer que cette dépense est faite de la bonne façon, au bon moment, qu'elle n'aurait pas dû être faite une année plus tôt, ce qui aurait peut-être permis de la réduire de moitié ? Quel commissaire peut vraiment juger si cette dépense n'aurait pas pu être mise en synergie avec des entretiens ou des réparations équivalentes dans d'autres immeubles de notre parc immobilier ? Qui parmi nous a réellement les connaissances techniques suffisantes pour voter avec pertinence les dépenses techniques de nature immobilière qui nous sont soumises ?

A ce manque de pertinence technique nous paraît s'ajouter une lisibilité pour le moins hermétique de la politique immobilière qu'entend mener la commune. Certains immeubles sont achetés pour servir d'échange dans le village de Chêne-Bougeries et sont intégrés dans la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries. Cette fondation, par ailleurs, ne se réunit que pour répondre au minimum statutaire des assemblées nécessaires, c'est-à-dire habituellement une fois par année, sans véritablement prendre ni réelle décision, ni orientation lisible. D'autres biens sont achetés pour servir nous dit-on d'investissement ou de développement immobilier et ne sont pas placés dans cette fondation. C'est le cas par exemple de l'objet présenté ce soir au vote du Conseil municipal. Pourquoi ces biens-là ont-ils été choisis pour faire partie du patrimoine communal ? Quels buts la commune poursuit-elle en les rentabilisant ? Comment sont attribués les logements de ces immeubles ? Quel est l'avenir de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries et

pourquoi n'aménage-t-elle rien ? Notre groupe serait bien en peine de répondre à ces questions.

Aussi, dans l'attente d'un changement significatif de direction dans ce domaine, notre groupe s'abstiendra de prendre position dans le vote-alibi de ces dépenses immobilières. "

M. Florinetti aimerait obtenir des éclaircissements concernant une question comptable. On prévoit un amortissement sur 30 annuités, mais dans l'avant-avant-dernier chapitre, on parle d'amortissement annuel de 2% s'agissant du rendement de dette. Il ne comprend pas pourquoi on parle de rendement. L'amortissement à 2% porte sur 50 ans. Cette petite subtilité lui échappe.

M. Walpen rappelle qu'il a promis de donner une explication par écrit concernant les budgets d'amortissement tels que calculés dans le privé et dans le public, notamment à l'instigation du Service de surveillance des communes. Cette note sera remise à la commission Finances dès qu'elle sera finalisée.

La Présidente aimerait que la position de M. Reverdin soit intégrée au procès-verbal.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RENOVATION/TRANSFORMATION DE L'IMMEUBLE SIS 16 RUE DE
CHENE-BOUGERIES : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 720'000.-- TTC)

Vu les articles 30, lettres e), m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour et 1 abstention par la commission Finances lors de sa séance du 8 février 2010 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 17 voix pour et 2 abstentions,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 720'000.-- TTC pour couvrir les travaux de rénovation/transformation de l'immeuble sis 16 rue de Chêne-Bougeries;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 720'000.-- TTC au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 08.331.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2011 à 2040.

M. Rivoire aimerait rappeler, par souci de transparence, que lorsqu'un texte est lu en séance plénière, ce dernier fait partie intégrante du procès-verbal. Il n'est pas à joindre en annexe. Il faut être équitable avec tout le monde.

M. Spinelli revient en séance.

4.2 Piscine du Belvédère - réfection des locaux d'entreposage de produits chimiques : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 25'000.-- TTC).

La Présidente passe la parole à M. Rivoire, président ad intérim de la commission Bâtiments-constructions.

M. Rivoire indique que les intentions concernant la réfection des installations de la piscine étaient bonnes mais, malheureusement, le procédé de traitement de l'eau qui a été choisi n'a pas fonctionné. L'entreprise en question a fait faillite, ce qui fait qu'il a fallu reprendre la situation afin de pouvoir répondre aux normes sanitaires en vigueur. Le montant proposé ce soir est destiné à repartir sur des bases nouvelles, en espérant trouver une solution intéressante car à l'origine, c'était quand même une belle innovation au niveau de la qualité des eaux.

La Présidente passe la parole à M. Fassbind, président ad intérim de la commission Finances.

M. Fassbind rappelle que cet objet a également été examiné lors de la séance du 8 février 2010 de la commission Finances, laquelle a préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit sollicité.

La Présidente passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann indique que l'installation projetée au départ permettait d'éviter de devoir entreprendre des travaux concernant les locaux dans lesquels sont stockés des produits toxiques. La SUVA a effectué une visite sur place et a fait part, dans un rapport, de son constat que les normes de sécurité n'étaient pas respectées. Il faut donc entreprendre quelques modifications, notamment rendre le local de stockage étanche, avec une porte spéciale, pour respecter les normes européennes en matière de prévention des incendies. Il faut aussi réaliser quelques aménagements extérieurs en cas de contact du personnel qui s'occupe de la piscine avec ces produits, soit pour se doucher, soit pour se rincer les yeux. C'est donc la raison de cette demande de crédit de CHF 25'000.--.

La Présidente passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen n'a rien à rajouter, sauf qu'en l'occurrence rien n'est jamais trop cher quand il s'agit de sécurité.

La Présidente, la parole n'étant pas demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PISCINE DU BELVEDERE – REFECTION DES LOCAUX D'ENTREPOSAGE DE
PRODUITS CHIMIQUES : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 25'000.-- TTC)

Vu les articles 30, lettres e), m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments-constructions lors de sa séance du 28 janvier 2010 -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 8 février 2010 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 20 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 25'000.-- TTC pour couvrir les travaux de réfection des locaux d'entreposage de produits chimiques de la piscine du Belvédère;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 25'000.-- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 21.331.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2011 à 2020.

5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

M. Locher annonce le remplacement au sein de la commission Culture de Mme Joëlle Martin-Achard par Mme Anne Deruaz-Lombard.

6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

La Présidente a reçu en début de séance deux motions. Elle va les prendre dans l'ordre de réception. Elle indique que la première motion a été retravaillée par plusieurs personnes. Elle a circulé par courriel et a été signée par quasiment tous les groupes du Conseil municipal. Elle en donne lecture.

" CARTES JOURNALIERES CFF

Les signataires soussignées et soussignés constatant :

- que les cartes journalières CFF remportent un franc succès ;
- que, de son côté, l'Union des transports publics (UTP) souhaite unilatéralement en diminuer la validité et en augmenter le prix ;
- que ces annonces faites dans la presse vont totalement à l'encontre des mesures prises par les collectivités communales en faveur de la mobilité douce ;
- enfin, que l'Association des communes suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS) débattent de ces différents points avec l'Union suisse des transports ;

demandent au Conseil administratif de :

- s'adresser à l'Association des communes genevoises (ACG) afin que cette dernière prenne contact avec les partenaires concernés pour leur demander que, lors de leurs discussions, ils procèdent à une évaluation en profondeur du prix et de la validité des cartes journalières pour les communes ; que cette question soit abordée avec le surveillant des prix lors des discussions concernant les mesures tarifaires ;
- renseigner le Conseil municipal sur les incidences financières d'une éventuelle hausse de +15% ;
- d'envisager d'ores et déjà, le cas échéant, que notre ville prenne en charge la hausse tarifaire, dans son prochain projet de budget 2011.

Pour le groupe Libéral : Jean Locher

Pour le groupe Radical : Marion Garcia

Pour le groupe Socialiste : Marion Sobanek

Pour le groupe Avenir Chênois : Mariette Bauduccio-Deluc

Pour le Verts de Chêne-Bougeries : Jean-Michel Karr. "

La Présidente passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen souligne que comme le Conseil administratif avait eu vent qu'il y aurait une motion, il est évident qu'ils en ont parlé et qu'ils l'accueillent extrêmement favorablement, d'autant plus qu'elle s'adresse à l'Association des communes genevoises (ACG). Il leur est apparu important, dans ce genre de bataille, de ne pas partir seuls. Ils vont s'en emparer et la travailler. En ce qui concerne l'aspect financier, M. Walpen y reviendra lors de la présentation des comptes, mais grosso modo, il s'agirait d'une dépense supplémentaire de l'ordre d'une quinzaine de milliers de francs

par an. Toutefois, rien n'est encore fait et le surveillant des prix risque de s'en mêler. Le Conseil administratif accueille donc tout à fait favorablement cette motion.

La Présidente remercie les conseillers municipaux d'avoir signé cette motion. Beaucoup de citoyens de Chêne-Bougeries prennent le train et c'est extrêmement important de ne pas rater le coche. Elle est convaincue que si les CFF reçoivent beaucoup de prises de position assez fermes, ils ne vont peut-être pas limiter la validité des billets, sachant que si ces derniers ne deviennent valables qu'à partir de 9h.00, cela restreint passablement leur usage, notamment pour les habitants des communes qui sont plus excentrées que la leur. Elle trouve donc très important que la motion passe la rampe.

M. Favarger a une petite remarque à faire en ce qui concerne les deux dernières lignes de ce texte. Si on accepte d'ores et déjà de financer un supplément, les CFF ne se sentiront pas obligés de faire un effort.

M. Walpen rassure M. Favarger : les CFF ne vont très certainement pas prendre connaissance de la motion du Conseil municipal de Chêne-Bougeries. Le Conseil administratif ne va pas utiliser les mêmes termes dans son courrier.

M. Karr aimerait attirer l'attention du Conseil sur d'autres aspects du problème. D'abord le fait que si cette augmentation passe (les cartes journalières ne seraient pas seulement plus chères mais valables à partir de 9h.00 du matin seulement), l'attractivité de ces cartes baissant, on risque de se retrouver avec un problème d'ordre économique. En effet, si on les paie plus chères et qu'elles sont moins attractives, la commune risque de se retrouver avec des cartes invendues, puisqu'on les achète en liasse. Il y a donc un risque économique dont la commune doit également tenir compte. Cette dernière est un gros client pour les CFF (CHF 40'000.-- par année). On ne traite pas les gens comme ça. La commune de Givisiez (Canton de Fribourg) consacre à peu près les mêmes montants que Chêne-Bougeries. Ce serait une bonne chose de se faire entendre, quitte à ce que ce soit par l'intermédiaire de l'ACG.

M. Walpen se doit, par respect de l'équité, de dire que l'Union Suisse des Transports, et les CFF en particulier, avaient introduit ces cartes journalières dans les communes afin d'attirer de nouveaux clients vers les transports en commun. Or, leur argument consiste à dire : "Aujourd'hui, statistiquement, nous n'obtenons quasiment plus d'augmentation de cette demande de cartes journalières, ceci globalement et sur toute la Suisse". Les CFF ne font financièrement pas une bonne opération dans cette affaire, dit le ministre des transports. Il ne saurait le contredire.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, passe au vote :

- A l'unanimité, les membres du Conseil municipal sont favorables à la motion.

La Présidente passe à la deuxième motion qui a été déposée par M. Jean-Michel Karr. Elle en donne lecture.

" Proposition de motion : Chargeons le Conseil administratif d'exprimer l'attachement de Chêne-Bougeries à un tram direct vers la gare de Cornavin (16)

Vu l'art. 35 du règlement du Conseil municipal du 25 avril 1985,

le Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries:

- charge le Conseil administratif d'étudier comment intervenir auprès de l'État (notamment la Direction Générale de la Mobilité) ainsi que les TPG afin d'obtenir le maintien, aux horaires de décembre 2011 et suivants, d'une liaison par tram direct jusqu'à la Gare Cornavin (actuellement: tram 16) sans rupture de charge.

* * *

Exposé des motifs:

Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs et Conseillers municipaux,

Le 12 décembre dernier, un article de la Tribune (voir copie au dos) nous apprenait l'intention des TPG de supprimer le trait d'union entre les 3-Chêne et le reste de la Suisse que représente le tram 16, seul moyen direct d'accès à la gare Cornavin.

Alors que la gare de Zürich est desservie par six lignes de tram de provenances diverses et la gare de Bâle par cinq lignes, Genève devrait donc se contenter de deux lignes, pour le seul confort des exploitants du réseau. Pourtant, les études menées notamment par le laboratoire LASUR de l'EPFL ont démontré qu'une rupture de charge (changement forcé) faisait perdre 40% d'attractivité à une desserte par transports publics !

Cette perte serait un mauvais coup porté non seulement aux piétons prenant le train et aux transports publics, mais à la mobilité en général, puisqu'on ne connaît pas de moyen plus sûr de transférer des passagers du rail à la route que de compliquer ainsi leurs déplacements.

Il serait par ailleurs faux de penser que la gare CEVA des Eaux-Vives vienne à terme résoudre ce problème. En effet, son concept d'exploitation est régional et non national ou international; il ne prévoit qu'un Interregio par heure et ce jusqu'à Lausanne, sans aucun Intercity ni liaison grandes lignes avec l'international (CIS, TGV).

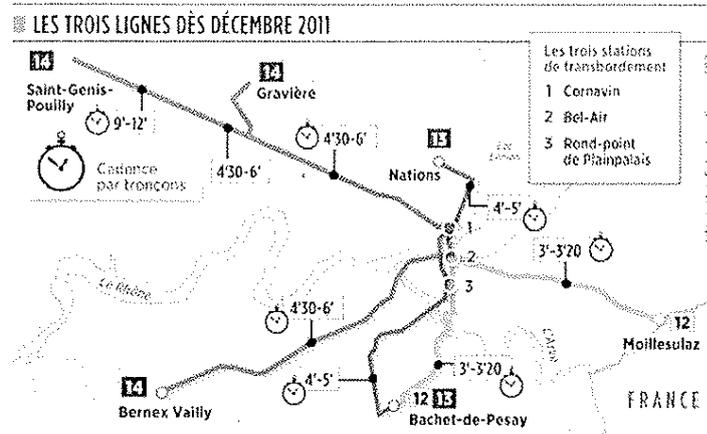
Rappeler ces éléments de bon sens aux TPG et à ses autorités de tutelle, dont la DGM, voilà le sens premier de cette motion à laquelle nous vous prions, mesdames et messieurs le Conseillers, de réserver le meilleur accueil.

Jean-Michel KARR
Conseiller municipal
10 mars 2010

Article Tribune de Genève du 12 décembre 2009

Révolution pour les trams: bientôt plus que trois lignes

TRANSPORTS | Les TPG vont simplifier le réseau dès 2011 en supprimant les lignes qui se chevauchent.



Les modifications prévues pour les lignes de tram. CHRISTIAN BERNET | 12.12.2009 | 00:00

Les usagers des trams vont devoir changer leurs habitudes. Les TPG vont entièrement repenser leur réseau, en le simplifiant. Dès décembre 2011, Genève ne comptera plus que trois lignes de tram: la 12, la 13 et la 14. Chaque ligne sera la seule à circuler sur son parcours. C'est donc une petite révolution qui se prépare. Aujourd'hui, six lignes irriguent le réseau, en se chevauchant sur une partie de leur tracé. A la Servette, par exemple, les usagers qui descendent en ville ont le choix entre la 14 et la 16. Elles roulent en parallèle jusqu'au centre, avant de se séparer pour rejoindre d'autres lignes.

Mécanique délicate

Cette mécanique complexe et délicate est difficile à gérer. Elle le sera encore plus avec l'arrivée du nouveau tram vers Bernex et l'accroissement de l'offre. «Nous arrivons aux limites du système», explique Pascal Ganty, directeur du développement réseau aux TPG. Pensez donc. «Il faut par exemple que les trams arrivent dans le bon ordre à chaque arrêt. Avec les aléas de la circulation, c'est extrêmement difficile.» Autre problème: on ne peut plus augmenter les fréquences, au risque de créer des blocages sur certains nœuds du réseau. Sur le pont de la Coulouvrenière, quatre lignes se superposent. Et il est courant de voir les trams «faire la queue» au milieu du pont.

Exception genevoise

Ce système est unique en Suisse, voire en Europe. Il a fait son temps. Dès 2011, chaque tracé ne sera emprunté que par une seule ligne. Pour quels avantages? «Comme elles sont indépendantes, cela nous permet de varier les fréquences sur chaque axe en fonction de la demande», explique l'ingénieur. Les TPG peuvent aussi augmenter la vitesse commerciale des trams et réaliser des économies dans les coûts d'exploitation. «Ce système est aussi plus simple pour les usagers occasionnels», estime Pascal Ganty. Il est vrai que les usagers devront changer plus souvent de tram. «Mais comme il y en aura toutes les cinq minutes, voire moins, les temps d'attente seront très courts.»

Flux de piétons

Reste un gros problème à régler. Les transbordements vont augmenter, générant des flux de piétons encore plus importants. Et ils se concentreront sur trois points déjà sensibles: Cornavin, Bel-Air et le rond-point de Plainpalais. A la Ville, Claude-Alain Macherel ne cache pas son inquiétude. «Cela va poser de gros problèmes, avertit le codirecteur de l'Aménagement. A Bel-Air, par exemple, il faudrait réduire le trafic automobile. Malheureusement, le canton n'a pas osé supprimer le débouché des voitures de la rue du Rhône. A Cornavin, la circulation est déjà difficile avec la sortie du parking.»

Les TPG sont conscients des difficultés. Ils ont créé un groupe de travail avec la Ville et la Direction de la mobilité, mais le temps presse. Il faudra sans doute réaliser des aménagements urbains conséquents. Or, il y a urgence. «C'est pour 2011, rappelle Claude-Alain Macherel. Or, nous n'avons pas le premier franc des études, et encore moins des travaux.»

M. Walpen indique à nouveau que le Conseil administratif a eu vent de cette motion et il fait donc part de sa réaction. Il lui est apparu évident qu'elle mérite toute l'attention du Conseil municipal et du Conseil administratif. Elle demande en fait au Conseil administratif d'étudier comment intervenir auprès de l'Etat, et non pas auprès de la seule Direction générale de la mobilité. Le 7 octobre dernier, le Conseil d'Etat a approuvé le plan directeur des transports collectifs 2011-2014. Ce plan directeur est actuellement en discussion à la Commission des transports du Grand Conseil. C'est par cette porte qu'il faudrait essayer de s'introduire, en demandant d'être auditionné. De son point de vue, il faudrait que cette demande d'audition provienne des autorités des Trois-Chêne, sinon la démarche risque de ne pas peser bien lourd auprès de la Commission des transports, d'autant plus que, sans trahir les secrets des travaux de ladite commission, il existe un élément important dans ce dossier, à savoir le fait que cette nouvelle conception (qu'il n'approuve pas, à titre personnel) allègerait les charges de fonctionnement annuelles des TPG d'environ 12%. Il ne dit pas qu'il faut vendre son âme pour 12% d'économies, mais il faut savoir qu'il s'agit là d'une affaire qui n'est pas aussi simple que cela. Ainsi, le Conseil administratif peut accueillir favorablement la motion, mais il faut la travailler dans le sens d'une action commune des Trois-Chêne. Il se renseignera, le cas échéant, pour savoir s'il est encore possible d'être reçu par la Commission des transports. A défaut, si le projet de loi est déjà à l'ordre du jour des séances plénières, la voie consistera à faire parvenir un courrier au président du Grand Conseil. Il en demanderait alors la lecture en séance plénière. Il insiste encore une fois pour que la demande émane des Trois-Chêne.

M. Perrin remercie M. Walpen pour ces informations. Il y a cependant un point qui le chiffonne quelque peu. On parle de 12% d'économies sur les coûts d'exploitation; or, on ne demande pas aux TPG de faire des bénéfiques. Ces derniers relèvent d'un service public. Comme pour les CFF, comme pour la Poste, il y a visiblement un hiatus. Peut-être qu'on analysera cela plus tard.

M. Karr aimerait ajouter deux ou trois points. La motion charge le Conseil administratif d'étudier comment intervenir auprès de l'Etat (notamment auprès de la Direction générale de la mobilité), ainsi qu'auprès des TPG qui sont les différents lieux de coordination en matière de transports. S'agissant des coûts d'exploitation des TPG, on peut facilement imaginer que ce qui est le plus coûteux dans l'exploitation du réseau, ce sont les passagers. On arriverait à gérer le réseau avec 30% d'économies s'il n'y avait pas ces fichus passagers ! Les trams rouleraient à l'heure, etc. C'est un petit peu la conception qui prévaut aux TPG, de vouloir exploiter sans songer aux usagers. S'agissant de la proposition de M. Walpen, en l'occurrence, il n'y a pas que les Trois-Chêne qui sont concernés, il y a aussi l'ancienne commune des Eaux-Vives. Par ailleurs, cela fait 14 ans que cette ligne 16 existe. C'est un service essentiel à la population. Qu'elle aille jusqu'à Meyrin ou qu'elle s'arrête à Cornavin, ce n'est pas la question. La question, c'est le service et la desserte du réseau CFF depuis les Trois-Chêne. Ces points sont absolument essentiels. M. Karr remercie le Conseil administratif d'accueillir favorablement cette motion.

M. Walpen aimerait dire deux choses. Aux Eaux-Vives arrive la ligne 1 d'autobus, qui dessert Cornavin et qui restera en fonction selon le nouveau plan directeur.

Deuxièmement, ce plan directeur n'a pas été approuvé par les TPG, mais par le Conseil d'Etat. Il envoie une petite pique à M. Karr qui se base sur un article de la Tribune du 12 décembre. Il le savait plus perspicace ! Le point de presse du Conseil d'Etat du 7 octobre avait déjà annoncé au préalable la mise en œuvre du plan directeur des transports collectifs 2011-2014. Il a vérifié cela aujourd'hui.

M. Fassbind regrette que les membres du Conseil municipal aient reçu cette motion dans sa forme actuelle uniquement aujourd'hui. A sa connaissance, tous les groupes n'étaient pas au courant de sa teneur et n'ont donc pas pu se préparer. Pour le groupe Libéral, la desserte de la ville par le tram est très importante et ce dernier est heureux de constater l'extraordinaire extension du réseau durant ces 15 dernières années. Passer d'une ligne en sursis à un réseau complet constitue un véritable exploit. Cet exploit est d'autant plus remarquable que l'on vit dans une période marquée par de nombreux blocages. Le concept actuel, de six lignes, s'est mis en place au fur et à mesure des réalisations des voies. Il est compliqué et difficile à mémoriser et le recours à un plan est quasi indispensable, si on quitte les trajets habituels. Le futur concept des lignes, qui sera mis en place fin 2011, a été accepté par la Direction générale de la mobilité et présenté à la Commission des transports du Grand Conseil. L'établissement de ce concept a donné lieu à des études approfondies, basées sur des critères de compatibilité du matériel avec les lignes desservies et de vitesse des trams. Personnellement, il se réjouit de voir se mettre en place un réseau de trams plus simple et plus cohérent. Le trajet Chêne-Bougeries-Cornavin, en tram 16, dure actuellement 22 minutes, mais en devant changer à Bel-Air et en prenant un trolleybus, le parcours durera 20 ou 21 minutes. En effet, le tram fait un large détour par le Pont de la Coulouvrenière. Dès fin 2011, le trajet Bel-Air-Cornavin sera encore plus rapide avec le tram et condamnera donc la boucle effectuée par l'actuelle ligne 16. La régularité de la fréquence des trams est très importante : elle est bien plus facile à garantir avec un nombre réduit de lignes. Actuellement, il est très difficile de garantir une grande régularité sur la route de Chêne avec des trams provenant des Palettes, de Meyrin et des Acacias. Avec le nouveau schéma des transports, on devrait avoir moins de rames de trams qu'actuellement. L'accès aux rames est un point très important pour les habitants de Chêne-Bougeries, mais ces derniers ne doivent pas perdre de vue qu'avec la réalisation des gares CEVA, la problématique va complètement changer et les itinéraires actuels seront profondément chamboulés. Les lignes des TPG devront encore s'adapter à cette nouvelle situation. En conclusion, le groupe Libéral ne soutiendra pas une motion qui ne va pas dans le sens d'une rapidité accrue pour se rendre à la gare. Le groupe désire voir se réaliser les objectifs des TPG, ceci tout en restant vigilant sur la qualité des dessertes de la ville de Chêne-Bougeries.

La Présidente se permet une remarque. Un groupe a récemment modifié un projet de délibération au tout dernier moment, à savoir en séance plénière. Il serait de bon ton de remettre à la présidente les motions préalablement à la séance du Conseil, ceci bien que ses membres aient l'intelligence et la rapidité d'esprit pour saisir rapidement le sens d'une motion.

Mme Garcia comprend tout à fait le souci de M. Karr : il est vrai que les utilisateurs de cette ligne de tram se plaignent des cadences excessivement variables. S'il y avait une

seule ligne (le 16), on pourrait obtenir une cadence très fréquente et régulière. Cela lui paraît important. Elle aimerait rappeler à M. Karr que la comparaison avec Zurich n'est pas pertinente, parce qu'à Zurich ils n'ont jamais eu l'excellente idée d'enlever tous les trams circulant en ville ! Personnellement (et vraisemblablement au nom de son groupe), elle ne soutiendra pas la motion parce qu'elle pense qu'avec la ligne 16, il y aura une meilleure cadence et parce qu'il y a déjà bon nombre de bus qui se rendent à la gare Cornavin.

Mme Hunkeler Dyla pense qu'il est dommage qu'à chaque fois que quelque chose est proposé, on parle des spécialistes de l'Etat qui ont accompli leur travail. Ce sont ces mêmes spécialistes, il y a 40 ans, qui ont éliminé tous les trams à Genève alors que dans tout le reste de la Suisse on les a conservés. Ils ont eu la magnifique idée de se dire : "La voiture arrive, on élimine tout !". Maintenant, il faut tout reconstruire. Des études ont été faites par l'EPFL concernant le bon fonctionnement des trams, mais Genève a toujours la bonne habitude de ne pas s'y référer. Ensuite, on se demande pourquoi cela ne fonctionne pas. Comme disait M. Karr, le tram est au service de la population. On pourrait peut-être réfléchir (si on a de bons exemples dans le reste de la Suisse) à la manière de procéder pour obtenir un système qui fonctionne aussi à Genève.

M. Spinelli ne sait pas si les membres du Conseil sont nombreux à prendre le tram ou le bus avec des bagages en direction de la gare Cornavin, pour ensuite prendre le train. Il l'a fait pendant de nombreuses années, lors de ses études à l'EPFL, et il doit dire que lorsqu'il montait dans un bus avec un ordinateur sous le bras, des habits, etc., il n'avait qu'une seule envie : s'asseoir dans le tram et ne se lever que lorsque ce dernier arrivait enfin à la gare. Les cinq minutes de différence n'étaient pas une grosse perte. La rupture de charge constitue à son avis un argument plus important que les autres qui ont été évoqués. Il soutiendra donc cette motion, par souvenir de ne pas vouloir changer de bus avant d'arriver à destination.

M. Rivoire rappelle que la motion n'est guère contraignante, puisqu'on demande au Conseil administratif d'étudier la problématique. Ensuite, ce dernier répondra. Il n'y a là rien de contraignant. Le retour d'information pourra intéresser le Conseil municipal. Il trouve finalement dommage qu'on élude de cette façon une motion qui aurait permis d'obtenir des informations complémentaires.

M. Walpen aurait une précision technique à apporter. La ligne qui subsistera, si le plan adopté par le Conseil d'Etat est entériné par le Grand Conseil, s'appellerait désormais ligne 12. Elle ira de Moillesulaz à Bachet-de-Pesay. La fréquence en sera de 3 minutes aux heures pleines et de 3 minutes 30 aux heures creuses.

M. Favarger trouve gênant de vouloir à tout prix une liaison sans rupture de charge pour aller à la gare Cornavin, alors qu'on pourrait y accéder plus rapidement, sans passer par le pont de la Coulouvrenière. A son avis, c'est une erreur.

Mme Sommer informe les participants qu'elle a eu l'occasion, en décembre dernier, de discuter avec un responsable haut placé des TPG, qui lui a expliqué tout le système. Il

paraît que c'est là le système du futur, lequel sera adopté ou a déjà été adopté dans certaines villes. Une telle approche garantit une fréquence plus régulière.

M. Fassbind précise que ce qui lui plaît dans le nouveau système, c'est la simplification. Il doit régulièrement expliquer à des gens comment se déplacer à Genève, et c'est vrai qu'actuellement –avec les lignes qui ont changé et avec les arrêts qui se déplacent au fur et à mesure des travaux– c'est extrêmement compliqué. Si on veut que les gens passent à la mobilité douce, le parcours doit être extrêmement clair. Il a l'impression qu'il faut laisser ce système se mettre en place pour pouvoir l'évaluer. En outre, on constate que les TPG –à chaque changement d'horaire– apportent des modifications aux lignes. Le groupe Libéral est donc assez réactif par rapport à cette situation. Il le sera aussi si on se rend compte que, par exemple, le transbordement à Bel-Air ou à Cornavin devient problématique.

M. Locher a un point de détail avant que la motion ne soit mise au vote. Il y a une coquille dans le libellé. Le règlement du Conseil municipal date du 9 février 2006, et non du 25 avril 1985.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, invite celles et ceux qui soutiennent cette motion à bien vouloir le manifester en levant la main.

- La motion est approuvée par 10 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.

Réhabilitation du village de Chêne-Bougeries

Mme Salerno a une question de la part de Mme Othenin-Girard qui rappelle qu'en date du 10 avril 2008, un crédit d'étude avait été voté par le Conseil municipal concernant la réhabilitation du village. Elle demande ce qu'il en est. Mme Salerno a elle-même une question. En tant que déléguée à la Fondation, elle a reçu ce matin une préconvocation pour une séance en date du 23 mars 2010. Elle a donc demandé quel était l'ordre du jour de cette séance. Malheureusement, comme l'a dit M. Reverdin, il n'y en a qu'une par année. A l'ordre du jour est inscrite une présentation et discussion sur la valorisation du village de Chêne-Bougeries. Sa question est la suivante : Pourquoi, quand un crédit est voté par le Conseil municipal, le résultat n'est-il pas présenté au Conseil municipal et à la Fondation (ou du moins qu'il y ait éventuellement une présentation commune) ?

M. Biedermann a une partie de la réponse, mais il remarque que les deux questions, celle de Mme Othenin-Girard et celle de Mme Salerno, sont en fait les mêmes.

La Présidente précise que les deux questions sont quand même différentes. L'une concerne le fonctionnement de la Fondation et l'échange d'informations entre le Conseil municipal et la Fondation, et l'autre demande tout simplement : "Qu'en est-il du village actuellement ?".

Mme Salerno remercie la Présidente de cette précision.

M. Biedermann rappelle que la Fondation n'a aucun pouvoir. Elle est liée au Conseil municipal. Toute décision que le Conseil municipal prend a un impact sur la Fondation. Mais, tout ce que la Fondation souhaite entreprendre doit obtenir l'aval du Conseil municipal. Cette situation perdure depuis 32 ans. Il rappelle par ailleurs qu'un projet de concours en procédure ouverte à deux tours avait été présenté aux membres de la commission Urbanisme du Conseil municipal en date du 10 mars 2009. Ce projet avait ensuite été présenté aux membres du Conseil de Fondation le 7 avril 2009, lesquels ont fait part de réserves relatives, entre autres, à une certaine lourdeur du cahier des charges proposé aux concurrents, ainsi qu'au fait que le lauréat de ce nouveau concours n'obtiendrait pas nécessairement de mandat de réalisation. Tenant compte de ces réserves, divers contacts ont été pris afin de déterminer dans quelle mesure les dispositions de la norme SIA 142 pouvaient être respectées dans le cadre de ce type de concours. Il rappelle également que la Fédération des ingénieurs et architectes (FIA) comprend des commissions qui examinent la FAO avec intérêt trois fois par semaine. Le moindre concours et la moindre procédure AIMP, la moindre virgule qui manque ou le moindre dérapage suscitent une interpellation des dépositaires de la publication. Après examen, il a donc été jugé préférable d'attendre la récente parution de la nouvelle norme SIA 143. En effet, cette dernière porte précisément sur l'organisation d'un concours d'études parallèles en procédure ouverte sans réalisation à la clef. A partir de là, des contacts ont été pris au courant de l'automne. Que faut-il faire ? A qui peut-on s'adresser ? Il faut déjà trouver des mandataires spécialisés pour préparer ce type de concours. Cette nouvelle approche sera proposée très prochainement aux instances communales concernées. Cinq bureaux ont été approchés pour savoir s'ils étaient prêts à participer au pilotage de ce futur concours. La commune a reçu des réponses qui seront présentées lors de la prochaine réunion du Conseil de Fondation. M. Biedermann pose la question de savoir s'il faut les présenter ensuite à la commission Urbanisme, au Conseil municipal ou aux deux en même temps ?

Mme Salerno rappelle que cela fait deux ans que le crédit a été voté. Il serait beaucoup plus simple d'organiser une séance de la commission Urbanisme élargie à l'ensemble du Conseil municipal voire, en même temps, à la Fondation. Ainsi, cela irait plus vite.

La Présidente demande à Mme Salerno si elle songe au type de séance qui avait été organisée il y a environ 3 ans concernant le concept de circulation.

Mme Salerno pense effectivement qu'on irait plus vite en n'organisant qu'une seule séance. Elle aimerait savoir si les autres conseillers municipaux sont d'accord avec cette proposition.

M. Locher rappelle que la délibération relative au crédit cité de CHF 400'000.-- résultait d'une proposition du Conseil administratif présentée à la commission Urbanisme. C'était un concept qui permettait de faire avancer les choses et qui a été avalisé par cette commission, puis par la commission Finances. Dans l'ensemble des discussions qui ont eu lieu avant la délibération, cet objet n'a jamais été évoqué comme pouvant être transmis à une instance qui n'était pas directement liée au Conseil. Il ne sait pas pour quelle raison ce dossier est reparti à la Fondation. Visiblement, les travaux qui ont été entrepris à ce jour ne satisfont pas un certain nombre de conseillers municipaux.

Pour sa part, en tant que président de la commission Urbanisme, il est tout à fait prêt à ouvrir la commission à l'ensemble du Conseil municipal.

Mme Salerno est satisfaite de ces réponses.

Mme Hunkeler Dyla est tout à fait d'accord également.

Souffleuses à feuilles

M. Karr aurait une question à poser au conseiller administratif chargé de la sécurité publique. Sa question concerne les souffleuses à feuilles. Du 1^{er} octobre au 31 janvier, l'utilisation des souffleuses à feuilles est autorisée sur le plan cantonal. Cette utilisation est restreinte à cette période particulière. Il aimerait donc savoir ce qui est entrepris par la police municipale pour répondre aux plaintes des habitants lorsqu'en dehors des périodes autorisées, des souffleuses à feuilles sont utilisées. Est-il exact que les APM n'interviennent que s'ils constatent eux-mêmes le délit ? Que peuvent-ils faire pour améliorer la situation du point de vue de la tranquillité publique, eu égard à l'application du règlement cantonal en la matière sur le domaine communal ?

M. Biedermann demande à M. Karr si sa question concerne une utilisation privée ou une utilisation par les employés de la commune.

M. Karr répond que sa question va dans le sens de l'application du règlement qui prévoit une égalité de traitement pour tout le monde.

M. Biedermann croit comprendre que M. Karr a été interpellé à ce sujet. Personnellement, il n'a jamais été interpellé. Il n'a jamais reçu de lettres de plainte quant à l'utilisation des souffleuses en dehors des dates qui ont été rappelées. Il rappelle également que les APM ont un horaire de travail fixé à 8 heures par jour. En principe, et hors manifestations, les APM ne travaillent pas les samedis et dimanches. Par ailleurs, il ne pense pas que la gendarmerie va se déplacer pour ce genre de nuisances. Cependant, il veut bien intervenir auprès des APM pour leur poser la question qui vient d'être soulevée.

M. Reverdin aimerait signaler qu'il a également été interpellé pour des problèmes de même nature. Donc, ce problème existe. M. Biedermann attendait des confirmations de la part de M. Karr. Il lui en donne une.

La Présidente résume la discussion : le Conseil administratif n'a pas reçu de plaintes, mais va s'enquérir à leur sujet auprès des APM.

Changement de zone - route de Malagnou

Mme Hunkeler Dyla a entendu parler, au tout début des communications du Conseil administratif, d'un changement de zone, route de Malagnou. Pourrait-on obtenir des précisions ?

M. Walpen indique que ce dossier va être mis à l'enquête. A ce stade, le chef du département concerné a transmis une information préliminaire aux autorités communales.

Mme Hunkeler Dyla saisit l'occasion de demander des précisions en ce qui concerne le chemin sis dans le périmètre Puthon-Falletti .

M. Walpen indique que les propositions de dénomination d'un chemin à créer dans le PLQ cité n'ont pas été agréées par la commission cantonale de nomenclature. Le Conseil administratif a donc mandaté M. Vuilleumier, historien, pour qu'il entreprenne de nouvelles recherches. Il serait d'avis, personnellement, qu'on l'appelle le "Chemin sans nom" !

Crèches

Mme Bauduccio-Deluc aimerait poser une question à Mme Grandjean-Kyburz et à M. Walpen. Elle a entendu une nouvelle relativement alarmante ce soir concernant les crèches. La Confédération ne va absolument rien verser en 2010 aux communes. Si cette subvention n'est pas versée, que va-t-il en être pour leur commune et notamment pour les familles concernées ?

Mme Grandjean-Kyburz précise que la Confédération verse des subventions pour les places nouvellement créées. Pour l'instant, il n'y en a pas encore eu en 2010.

M. Walpen indique que 2009 a été financièrement une bonne année. 2010 sera une année difficile. En 2011, il faudra faire extrêmement attention. Si, en plus, Mme Bauduccio-Deluc arrive comme messagère de mauvaises nouvelles... dans la Rome ancienne, on coupait la tête aux messagers de mauvaises nouvelles !

Chemin de Grange-Falquet

Mme Salerno a une question technique concernant le chemin de Grange-Falquet. Va-t-il rester longtemps sans signalisation ? Il faudrait au moins signaler, à l'aide de peinture au sol, la présence des ralentisseurs. De nuit, on ne voit rien.

M. Biedermann signale qu'il a eu un contact avec l'employé qui s'occupe du suivi de ce chantier. La partie surélevée devant l'école Jean-Piaget a été examinée. La pente n'est pas très raide et il a été demandé à l'entreprise de refaire les entrées. Les travaux vont durer le temps de finir ce seuil. Il prend note de la remarque de Mme Salerno.

Nids de chenilles processionnaires

Mme Tiercy a remarqué qu'il y avait énormément de nids de chenilles processionnaires cette année dans les pins. Elle a aussi entendu dire par plusieurs personnes qu'il n'était plus réglementairement nécessaire de les enlever. Elle aimerait savoir si c'est exact et si les APM passent toujours chez les personnes concernées pour contrôle parce qu'il y a vraiment beaucoup de chenilles cette année, en tous les cas plus que d'habitude.

M. Biedermann précise qu'il appartient avant tout aux citoyens concernés de faire enlever ces chenilles.

Mme Tiercy rappelle qu'à sa connaissance, il s'agit d'une obligation légale. Le citoyen doit certes les enlever, mais il y a un bruit qui court qu'il ne s'agirait plus d'une obligation. Or, plus on laisse ces chenilles en place, plus elles prolifèrent.

M. Locher souligne qu'il y a beaucoup de chenilles sur les chênes, mais il existe aussi d'autres espèces d'arbres qu'il faudrait traiter, cas échéant.

Maison de la Gradelle

M. Perrin aimerait signaler un élément concernant le seuil et les ralentissements cités préalablement par Mme Salerno. Lorsqu'il y a un signal "Ecole", la vitesse est limitée à 40km/h. Celui qui ne le respecte pas s'envole, bravo ! Il a un autre point. Lors du dernier Conseil municipal, il avait été fait état de la dissociation de futurs crédits d'investissements pour la Maison de la Gradelle, c'est-à-dire la Maison de l'enfance au pied de la tour et la Maison de la Gradelle à construire à proximité. C'est un sujet qui n'a pas été repris depuis. Or, le Conseil municipal n'est pas sans savoir qu'une information a été donnée à la Gradelle quant à l'évolution du projet. Il y avait eu, en réaction contre le projet du nouveau bâtiment uniquement, 750 signatures récoltées lors d'une pétition. L'évolution des choses a montré que ces signatures n'ont pas été prises au sérieux. A ce sujet, il tient à donner lecture du préambule de la Constitution de la Confédération suisse et demande à ce que cela figure au procès-verbal.

" Le peuple et les cantons suisses,

Conscients de leur responsabilité envers la Création,

Résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde,

Déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité,

Conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures,

Sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres,

Arrêtent la Constitution suisse "

Ce sont les bases qui font qu'une population puisse se comprendre. Jusqu'à présent, dans le cadre de la Gradelle, il a eu l'affreuse impression qu'un projet avait été mis en place sans respecter beaucoup de règles, de lois et de relations humaines et il aimerait que, dorénavant, les municipaux et les administratifs se souviennent du préambule de la Constitution suisse. Ce préambule est aussi valable au niveau de la Constitution genevoise. Il rappelle qu'ils ont tous prêté serment sur ces bases. Il les invite à s'en souvenir et, dans le cadre de la Gradelle, à réfléchir aux procédures à suivre et au respect des engagements pris.

La Présidente remercie M. Perrin pour ce rappel de la Constitution suisse.

M. Walpen rappelle, pour la bonne forme, que la Constitution suisse commence par les mots "Au nom de Dieu Tout-Puissant !". C'est précisément ce qui fait discussion à la Constituante pour savoir ce qu'il en adviendra dans la nouvelle Constitution genevoise.

M. Perrin remercie M. Walpen. Il n'a pas cité ce point, mais il connaissait la teneur des discussions à son sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.04.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. GARCIA

La Présidente
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Annexe : Courrier de l'Aéroport International de Genève